Procès

Les barbares condamnés à 22 ans de réclusion

Trois hommes jugés par les Assises de Haute-Savoie ont été reconnus coupables d'enlèvement, séquestration et actes de torture

Marie Prieur

Me Georges Raimondi et Me Denis Dreyfus, avocats de victimes, avec leurs clients. L. FORTUNATI

La tension était palpable dans la salle d'audience tandis que le président de la Cour d'assises de Haute-Savoie, François Bessy, procèdait à la lecture du verdict hier soir à 20 h 30. Les trois accusés masculins, âgés de 21 à 34 ans, ont été reconnus coupables d'enlèvement, séquestration et actes de torture et de barbarie. Ils écopent tous de la même peine, soit vingt-deux ans de réclusion criminelle. La jeune femme qui les accompagnait dans leurs virées est, elle, condamnée à quatre ans de prison dont deux ans avec sursis pour recel.

A l'énoncé des peines, la colère contenue a explosé. L'un des accusés, surnommé «le Blédard» a tenté de reprendre la parole, immédiatement interrompu par le président. Le trio a été évacué *manu militari* par les gendarmes, pendant que la police (dont l'effectif était renforcé) assurait la sécurité au sein de la salle.

Dans cette ambiance électrique, les amis des accusés debout sur les chaises leur faisaient un dernier signe avant de quitter les lieux en proférant des insultes.

Soulagés et vidés

Pour les quatre victimes, l'heure est au soulagement. En octobre et en novembre 2008, ils ont vécu un cauchemar éveillé. Dépouillés de leurs effets personnels, ces jeunes hommes ont été retenus prisonniers dans leur véhicule ou dans des chambres d'hôtels. Deux d'entre eux ont subi les coups et les humiliations imaginées par leurs tortionnaires.

Les excuses formulées par ces derniers juste avant les délibérations n'ont visiblement pas convaincu les jurés. Quant aux avocats de la défense qui se sont succédé hier matin, ils ont fait de leur mieux pour défendre l'indéfendable. La tâche était ardue, surtout pour Me Cécile Planchot, l'avocate du «Blédard».

La veille, soit jeudi, ce dernier avait déjà révélé la plus sombre facette de son tempérament, en explosant littéralement dans le box. Peu de temps après le réquisitoire de l'avocate générale, cet homme de 21 ans était sorti de ses gonds tapant du poing, injuriant en arabe un autre accusé tout en essayant de lui donner des coups de pied. Un comportement qui avait nécessité l'évacuation des deux bagarreurs.

Un lion en cage

Difficile dès lors pour Me Planchot de faire oublier aux jurés l'image de ce lion en cage, prêt à bondir. De l'enfance en Algérie à son arrivée à Marseille, l'avocate dresse le portrait d'un «mal aimé», «un jeune homme qui se débat pour vivre». Et de conclure avec sincérité: «Contrairement à ce que laisse présager le dossier à la première lecture, il y a de l'humanité dans mon client. Son avocate et sa traductrice lui en ont trouvé.» Pour Maîtres Christian Brocas et Patrice Giroud qui lui succèdent, l'enjeu consistait à tout faire pour que leurs clients n'écopent pas de «peines éliminatoires». Me Giroud s'adonnant à un rapide calcul: «Mon client a 34 ans. S'il prend trente ans, il sortira à 64 ans. C'est inimaginable». Au sujet de son client, présenté à maintes reprises comme le chef de la bande, l'avocat affirme: «Ce n'est pas un sadique, il ne brûle pas avec des cigarettes. Avec lui, un coup-de-poing suffit.»

On ne sait pas pour le moment si le trio fait appel.

Spécial France voisine
Découvrez notre rubrique France voisine sur: www.tdg.ch/zoneabonnes/lesplus/Francevoisine

Suspect entendu après le braquage d'une poste

Un malfrat soupçonné d'être impliqué dans une tentative de brigandage à Plan-les-Ouates fait l'objet d'une procédure à Lyon

Un groupe de quatre à six hommes cagoulés débarque en Mercedes à l'arrière du bureau de poste de Plan-les-Ouates. Armés notamment de fusils à pompe, ils brutalisent deux employées pour atteindre le coffre. Surpris par son système d'ouverture avec retardateur, les malfrats renoncent et s'enfuient vers la frontière. Nous sommes le 14 août 2010. L'alerte est donnée à 8 h. Malgré le déploiement de forces de l'ordre, les individus ne peuvent être rattrapés (*lire notre édition du 16 août 2010*).

Depuis, l'enquête a avancé. La police genevoise a entendu en début d'année un Français soupçonné d'être impliqué dans l'opération. La visite a eu lieu dans une prison de la région lyonnaise. Le trentenaire y purge une peine de six mois pour conduite sans permis. «Il nie les faits. Mais il y a suffisamment d'éléments fiables qui prouvent son implication», indique la procureure genevoise Gaëlle Van Hove, chargée du dossier, confirmant notre information. Et de préciser: «Comme il s'agit d'un citoyen français qui se trouve en France, nous ne pouvons pas demander son extradition. J'ai donc fait déléguer la procédure à la justice lyonnaise.»

Voilà pour cet individu. Quant à ses comparses, la procédure reste ouverte du côté genevois. Gaëlle Van Hove insiste: «Sur le moment, l'interpellation est souvent difficile. Mais ce n'est pas parce qu'on traverse la frontière qu'on se trouve à l'abri! Il n'y a pas d'impunité. La police et la justice font leur travail. Et lorsqu'on identifie les auteurs, ils sont poursuivis, en Suisse ou, si nécessaire, à l'étranger.»

La justice française s'intéresse de toute façon à cette équipe qui dans sa fuite avait éclaté une barrière d'un péage près de Lyon, puis abandonné et brûlé son véhicule. Le groupe avait ensuite stoppé une conductrice pour lui voler sa voiture. **Sophie Roselli**

Deux employées postales avaient été brutalisées. PATRICK GILLIERON

A Onex, le PS et les Verts réclament une alarme

Le Municipal onésien vote une motion pour protéger la salle Hermes Braillard et son œuvre picturale

C'est le monde à l'envers à Onex. Habituellement peu encline aux mesures sécuritaires, la gauche réclame l'installation d'une alarme feu et effraction à la salle

La motion déposée par les Verts et les socialistes vise surtout à protéger du vandalisme la fresque du peintre allemand Erich Hermès apposée sur la façade. Une œuvre dont une partie avait été dérobée il y a quelques années puis retrouvée en 2005 et rénovée depuis.

La droite et le MCG se sont unanimement ralliés à cette motion,